

Image not found or type unknown



Théâtre et propriété intellectuelle

Par **sonny.jawad75@gmail.com**, le **25/01/2020 à 19:37**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en pleine rédaction d'une pièce de théâtre et j'aimerais dissiper quelques inquiétudes liées notamment aux droits de citation. J'aimerais effectivement citer une célèbre phrase d'Arthur Rimbaud dans mon texte. J'ai cru comprendre qu'il existait dans le droit français, un droit de citation. A titre d'exemple, je me souviens avoir vu l'humoriste Gaspard Proust citer dans son spectacle, un passage de Baudelaire dans les Fleurs du mal.

Avait-il le droit de le faire sans l'autorisation des éditeurs en charge des oeuvres de Baudelaire ?

Merci d'avance.